



FORMULAIRE DE DECLARATION D'ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

(à remettre à l'administration de votre cité/résidence une fois complété et signé)

Cité/Résidence :

Année universitaire : 2013 /2014

Je soussigné (e)

Etudiant:

.....

N°INE :.....

déclare auprès du Directeur de l'Unité d'Hébergement de.....

L'organisation d'une rencontre, d'une réunion ou tout autres activités (précisez l'intitulé) :

.....

qui se tiendra dans la cité/résidence de.....duau.....

Cette activité s'exercera dans les locaux que le Directeur de l'Unité d'Hébergement (DUG) désignera après réception de ce formulaire.

Les étudiants dont les noms suivent dans le tableau ci-après participeront à l'organisation de cette activité : (au minimum trois personnes). Ils seront notamment chargés de l'ouverture et de la fermeture des salles, de la remise des clés à l'agent désigné par le DUG. Pour les associations Etudiantes (fournir les statuts et une assurance)

NOM	Prénom	N° INE

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et particulièrement de son annexe 2 relative à la création d'activités socio-culturelles.

Conformément à ce règlement, je m'engage, tout comme les étudiants signataires de cette déclaration, après avis favorable du Directeur de l'Unité d'Hébergement ou de la Résidence, de respecter les dispositions suivantes:

- que les horaires prévus soient strictement respectés,
- que les règlements de sécurité soient strictement appliqués : issues de secours dégagées, interdiction de fumer, pas de branchements électriques à l'initiative des utilisateurs, pas d'alcool, pas de repas dans la salle.
- que le volume sonore ne perturbe pas les résidents
- que vous assuriez la sécurité tout au long de la soirée car le plan « vigipirate » est toujours activé.

- D'autre part, toute dégradation, disparition..., constatées dans la salle (mobilier, matériel, décors....etc.) seront systématiquement facturées.

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces dispositions entraînera l'annulation de la mise à disposition de la salle.

Les horaires d'utilisation de la salle, la rotation hebdomadaire de toutes les activités qui se dérouleront dans la même salle seront arrêtés avec le DUG. Notre proposition d'horaire pour cette activité est la suivante et doit donc être validée ou modifiée avec le DUG :

Journées	Ouverture	Fermeture
lundi		
mardi		
mercredi		
jeudi		
vendredi		
samedi		
dimanche		

En cas de modification de la composition de l'équipe chargée de l'activité, un nouveau formulaire de déclaration sera adressé au DUG pour l'informer de ces modifications.

A Toulouse, le ,

Le déclarant,

Les membres de l'équipe ,